



Ville de Colmar  
1 Place de la Mairie  
BP 50528  
68021 COLMAR CEDEX  
Tél 03 89 20 67 98  
Fax 03 89 20 67 03

## Action Ville n° 1 : Programme d'économie d'énergie sur les bâtiments municipaux

Version : Mars 2011

### **Pilotage de l'action :**

Direction / Service : Direction de l'Architecture / Service de la Maintenance / Section Energie

### **Diagnostic :**

La Ville de Colmar mène, depuis quelques années, un travail de fond sur son patrimoine immobilier, au titre des économies d'énergie.

Dans un premier temps la Ville a mis en œuvre un programme de remplacement des chaudières pour améliorer l'efficacité énergétique. Elle a par ailleurs ponctuellement réalisé des travaux d'isolation.

La phase ultérieure est de mettre en place au-delà des opérations classiques jusqu'ici réalisées, une démarche systématique d'aménagement sur les bâtiments, au vu du diagnostic de performance énergétique qui a concerné les 56 bâtiments municipaux excédant 1 000 m<sup>2</sup> de superficie.

Parmi ceux là, 20 nécessitent un traitement prioritaire.

### **Objectifs :**

- mettre en place un programme pluriannuel de travaux pour l'isolation des bâtiments énergivores,
- utiliser les outils de télégestion de l'énergie en procédant en particulier à l'acquisition des modules complémentaires au logiciel de supervision des chaufferies existant, permettant une efficacité optimale de gestion.
- réduire substantiellement la consommation énergétique des bâtiments municipaux. L'ordre de priorité des bâtiments sera établi au vu des économies réalisables, avec pour base l'étude diagnostic.

### **Cible(s) :**

Le patrimoine bâti de la Ville de Colmar

### **Dispositifs proposés :**

- réalisation des audits énergétiques ciblés sur les bâtiments énergivores,
- travaux d'isolation et amélioration de l'efficacité énergétique des installations,
- mise en œuvre de modules complémentaires de suivi des consommations.

### **Echéances :**

- 2010 - 2011 : audit énergétiques approfondi et achat des modules informatiques de supervision.  
2010 a vu la réalisation des DPE (diagnostic de performance énergétique) de 56 bâtiments municipaux de plus de 1000 m<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, un audit énergétique plus complet de 46 sites municipaux énergivores est en cours.

En fonction de ces résultats, le programme sera déroulé avec prise en considération des équipements les plus énergivores. A ce titre une enveloppe provisionnelle de 500 000 € est mise en place au Budget Primitif et sera ajustée annuellement en fonction des besoins.

- 2011 - 2014 : Etablissement d'un programme d'intervention à l'issue de l'audit
- 2014 : évaluation et définition de la prolongation de la démarche pour les années ultérieures sur les autres bâtiments

### **Ressources affectées au projet :**

- ressources humaines : la section Energie de la Ville de Colmar participera à l'exécution de cette action au travers du suivi énergétique des bâtiments et la création de dossiers d'optimisation thermique des bâtiments communaux.
- principaux partenaires associés : organismes financeurs dont l'ADEME et éventuellement la Région.

### **Résultat(s) attendu(s) :**

Economies d'énergie, baisse de la facture énergétique,

Réduction des émissions atmosphériques.

Atteinte des objectifs de la Convention des Maires.

### **Indicateur(s) de suivi et d'évaluation de l'action :**

Etat des consommations avant et après investissement en fonction des degrés jours unifiés base 18°C

Gain en émission de gaz à effet de serre (Teq CO<sub>2</sub>).